



Commission d'Organisation et de Suivi des Compétitions

Animateur : M. MOZGALA
Membres : Mmes FORBIN, LEBLOND, QUENTEL,
MM. BEAUJOUAN, BEZIA, EYL, LE BOULC'H
CD : M. FORNARELLI
Excusé : M. LE PRUNENNEC

PV du 8 septembre 2026

Les décisions de la Commission d'Organisation et de Suivi des Compétitions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du RS du DEF.

AVIS IMPORTANT : FERMETURE TERRAINS

En raison de nombreux matchs en retard dus à la fermeture des terrains par les municipalités et en conséquence de cette situation, des difficultés rencontrées pour l'organisation des compétitions, la Commission décidera des rencontres à jouer.

Les clubs disposant de terrain synthétique homologué devront impérativement mettre ces terrains à disposition de ces dites rencontres en cas de fermeture des structures engazonnées.

Pour les rencontres départementales autres, prévues initialement sur le terrain synthétique, à la même heure, elles seront reportées à une date que fixera la Commission d'Organisation des Compétitions.

L'article 10 du RSG reste applicable, seule la Commission compétente peut accorder des dérogations éventuelles dans les délais réglementaires.

CORRESPONDANCE

La Commission rappelle aux clubs que pour tout courrier concernant leurs rencontres, ils doivent impérativement indiquer **sur papier officiel du club** (ou mail officiel), les indications suivantes en référence :

- Championnat ou coupe
- Catégorie
- Division et poule
- Numéro du match
- Date

Sans ces renseignements, les courriers ne seront pas pris en considération par la Commission.

Traitement des courriers réceptionnés au plus tard à 16h00, le jour de la réunion.



MODIFICATION DE MATCH

Un module de demande de modifications de matchs via Footclubs, vous permet de pouvoir saisir des **demandes de changement de date et/ou d'horaire et/ou d'installation depuis Footclubs**.

Les clubs demandant des modifications sur les matches de coupes sont priés de le faire dans les 5 jours suivant le tirage (art. 4.2 du règlement des coupes).

A noter :

Les demandes de report concernant les journées inscrites au calendrier général ne seront acceptées par la Commission que si la date de jeu est avancée.

FEUILLES DE MATCHES

En cas d'impossibilité d'accès à la FMI le jour du match, il est établi une feuille de match papier. Les deux clubs et l'arbitre adressent, dans les 24 heures ouvrables suivant la rencontre, un rapport à la Commission compétente en exposant le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI.

Toutes les compétitions Seniors, Jeunes, CDM, Vétérans, + 45 ans, +55 ans, Seniors F à 11, U15 F à 11, U18 F à 11, Seniors F à 8, U15 F à 8 et U18 F à 8 sont en FMI.

Par mesure de sécurité, vous pouvez éditer via votre Footclubs une feuille de match papier. (Compétition, édition et extractions, rencontres, feuille de match PDF, puis choisir type de poules et date de match).

Nous vous rappelons qu'un rapport doit être adressé au Secrétariat du District dès que la FMI n'a pu être établie.

FORFAITS AVISÉS

Rappel de la procédure (art 23.2 du RSG du DEF).

Un forfait est considéré comme « avisé » lorsque l'adversaire et le District ont été prévenus par écrit (lettre ou fax ou courriel officiel du club) au plus tard le VENDREDI 12 HEURES pour une rencontre programmée le WE (ou au plus tard à 12 h, le dernier jour ouvrable avant la date de la rencontre qui est programmée en semaine. Si le dernier jour ouvrable est un samedi, le délai limite est fixé au VENDREDI 12 HEURES).

DELEGATIONS

Les clubs visités ou visiteurs ont la possibilité de demander au District la présence d'un délégué officiel pour assister à leur match. L'indemnité de déplacement est à la charge du club demandeur. Cette demande doit être présentée par écrit 15 jours avant la rencontre au District (art. 19.4 du RSG du DEF).

Ce formulaire est disponible sur le site Internet : <http://essonne.fff.fr> (formulaires : demande de délégué officiel).

Arrêté Municipal de la Mairie de BOISSY SOUS ST YON

Fermeture du stade Albert Batteux N° 1 du 19 octobre au 8 novembre 2026 inclus.



Arrêté Municipal de la Mairie de CERNY

Fermeture du stade Jean Segalard du 1^{er} septembre au 4 octobre 2026 inclus.

COUPES

Pour rappel, toutes les équipes engagées en championnat ou critères participent aux différentes Coupes d'ESSONNE (sauf U17), selon leurs règlements respectifs.

Si vous ne souhaitez pas y participer, merci de vous désengager avant le 8 septembre 2026.

**TIRAGE le mardi 15 septembre 2026 à 18h30
Au District - Institut Gaston Villadier**

- **SENIORS ESSONNE**
- **SENIORS DISTRICT**
- **VETERANS**
- **+ 45 ANS**

A jouer le 27 septembre 2026 à l'horaire officiel.

Rappel :

Sont exemptés du tirage de la Coupe de l'Essonne Seniors les clubs qualifiés en Coupe de France et Coupe de Paris.

Sont exemptés du tirage de la Coupe du District Seniors les clubs n'ayant engagé qu'une équipe en championnat.

CALENDRIERS

La Commission en accord avec le Comité Directeur pourra accepter des engagements supplémentaires en fonction des places disponibles jusqu'au 14 septembre 2026.

Seniors F à 11

Courriel et notification Extranet LPIFF de VERRIERES LE BUISSON en date du 4 septembre 2026 nous informant du désengagement de son équipe Seniors F à 11 évoluant en D1.

Amende réglementaire pour désengagement après parution des calendriers.

Voir le nouveau calendrier.

Cette équipe est retirée de la Coupe de l'Essonne.

U15 F à 11

Courriel et notification Extranet LPIFF de BONDOUFLE AMC en date des 31 août et 1^{er} septembre 2026

nous informant du désengagement de son équipe U15 F à 11 évoluant en D1/A.

Désengagement avant parution des calendriers.



U18 F à 11

Courriel et notification Extranet LPIFF de BONDOUFLE AMC en date des 31 août et 1^{er} septembre 2026

demandant l'engagement d'une équipe U18 F à 11.

La Commission engage cette équipe en D1.

Voir le nouveau calendrier.

U14

Courriel de BALLANCOURT FC pour l'entente BALLANCOURT-SO VERTOIS en date du 8 septembre 2026

demandant une modification d'alternance pour sa deuxième équipe évoluant en U14 D4/D.

La Commission a pris en compte cette demande.

Voir le nouveau calendrier D4/D.

Notification Extranet LPIFF d'IGNY AFC en date du 3 septembre 2026

demandant l'engagement d'une deuxième équipe U14.

La Commission engage cette équipe en D4/B.

Voir le nouveau calendrier.

Courriel et notification Extranet LPIFF de VILLABE ETS en date des 31 août et 1^{er} septembre 2026

demandant l'engagement d'une deuxième équipe U14.

La Commission engage cette équipe en D4/A.

Voir le nouveau calendrier.

U15

D2/A

Notification Extranet LPIFF de MNVDB FC en date du 8 septembre 2026

nous informant du désengagement de son équipe U15 évoluant en D2/A.

Amende réglementaire pour désengagement après parution des calendriers.

Cette équipe est retirée de la Coupe de l'Essonne.

D2/B

Courriel Extranet et notification Extranet LPIFF de BREUILLET FC en date du 3 septembre 2026

nous informant du désengagement de son équipe U15 évoluant en D2/B.

Amende réglementaire pour désengagement après parution des calendriers.

Cette équipe est retirée de la Coupe de l'Essonne.

D2/A et D2/B

En raison de désengagements, les 2 poules de 14 passent en 2 poules de 12.

Voir les nouveaux calendriers.

U16

Notification Extranet LPIFF d'IGNY AFC en date du 3 septembre 2026

demandant l'engagement d'une deuxième équipe U16.

La Commission engage cette équipe en D4/D.

Voir le nouveau calendrier.



Vétérans

Notification Extranet LPIFF de ST CHERON ES en date du 3 septembre 2026 nous informant du désengagement de son équipe Vétérans évoluant en D4/B.
Amende réglementaire pour désengagement après parution des calendriers.
Voir le nouveau calendrier.
Cette équipe est retirée de la Coupe de l'Essonne.

+45 ans

Notification Extranet LPIFF de MORANGIS CHILLY FC en date du 3 septembre 2026 demandant l'engagement d'une deuxième équipe +45 ans.
La Commission engage cette équipe en poule F.
Voir le nouveau calendrier.

Courriel de VILLABE ETS.
La Commission a pris en compte la demande.
Voir le nouveau calendrier de la Poule B.

+55 ans

Courriel et notification Extranet LPIFF d'ORSAY BURES FC en date du 4 septembre 2026 demandant l'engagement d'une équipe +55 ans.
La Commission engage cette équipe en Poule B.
Voir le nouveau calendrier.
Cette équipe participera à la Coupe de l'Essonne +55 ans.

HORAIRES PARTICULIERS/CHANGEMENT DE TERRAIN

DEROGATIONS – SAISON 2026/2027 de l'article 10.3 du RSG du District,

**Pour préserver la régularité et l'équité sportive de la compétition, les rencontres d'équipes d'un même groupe, doivent impérativement se dérouler pour la dernière journée de championnat le même jour (les deux dernières journées pour la D1 du Championnat Départemental Seniors en application de l'article 10.3 du RSG de la LPIFF), à l'heure officielle. La Commission compétente peut exceptionnellement, après avis du Comité Directeur, déroger à cette disposition pour les matches ne présentant aucun enjeu pour les accessions et relégations. (Article 10.3 du RSG du DEF).
La Commission demande aux clubs de prendre d'ores et déjà leurs dispositions pour s'assurer de la disponibilité de leurs installations aux dates concernées.**

Seniors F à 11

Pour les demandes d'horaires particuliers au-delà de 16h00, accord de la Commission sous réserve que le club soit doté d'un éclairage homologué selon les prescriptions de la FFF et classé par la Commission compétente :

**BOUSSY-QUINCY FC**

Seniors F à 11 D1

18h00

Accord de la Commission.**U15 F à 11**

Pour les demandes d'horaires particuliers au-delà de 15h30, accord de la Commission sous réserve que le club soit doté d'un éclairage homologué selon les prescriptions de la FFF et classé par la Commission compétente :

BOUSSY-QUINCY FC

U15 F à 11 D1/B (phase 1)

14h30

Accord de la Commission.**MONTGERON ES**

U15 F à 11 D1/A (phase 1)

13h00

Accord de la Commission.**Seniors**

Pour les demandes d'horaires particuliers au-delà de 15h30, accord de la Commission sous réserve que le club soit doté d'un éclairage homologué selon les prescriptions de la FFF et classé par la Commission compétente :

LONGJUMEAU FC

Seniors D3/A

14h00

Accord de la Commission.**MONTGERON ES**

Seniors D3/A

15h30

Accord de la Commission.

Seniors D4/A

15h30

Accord de la Commission.**U14**

Pour les demandes d'horaires particuliers au-delà de 15h30, accord de la Commission sous réserve que le club soit doté d'un éclairage homologué selon les prescriptions de la FFF et classé par la Commission compétente :

BOUSSY-QUINCY FC

U14 D3/C

16h00

Accord de la Commission.**EPINAY SUR ORGE SC**

U14 D3/D

14h00

Accord de la Commission.

U14 D4/D

16h00

Accord de la Commission.

au stade du Breuil N° 1 (terrain synthétique)

IGNY AFC

U14 D4/A (équipe 1)

13h30

Accord de la Commission.

U14 D4/B (équipe 2)

13h30

Accord de la Commission.

au stade du des Bois Brulés N°2 (terrain synthétique)

**MONTGERON ES**

U14 D3/C	16h00	Accord de la Commission.
U14 D4/A (équipe 2)	16h00	Accord de la Commission.

VILLABE ETS

U14 D4/A	16h30	Accord de la Commission.
----------	-------	--------------------------

U16

Pour les demandes d'horaires particuliers au-delà de 15h30, accord de la Commission sous réserve que le club soit doté d'un éclairage homologué selon les prescriptions de la FFF et classé par la Commission compétente :

EVRY FC

U16 D1	16h00	Accord de la Commission.
U16 D3/B	12h00	Accord de la Commission.

IGNY AFC

U16 D4/D	15h00	Accord de la Commission.
----------	-------	--------------------------

LONGJUMEAU FC

U16 D2/A	12h00	Accord de la Commission.
----------	-------	--------------------------

MONTGERON ES

U16 D4/C	12h00	Accord de la Commission.
----------	-------	--------------------------

PAYS LIMOURS ENT

U16 D2/B	12h30	Accord de la Commission.
U16 D4/A	12h30	Accord de la Commission.

VILLEBON SPF

U16 D4/C	13h00	Accord de la Commission.
----------	-------	--------------------------

U18

Pour les demandes d'horaires particuliers au-delà de 15h30, accord de la Commission sous réserve que le club soit doté d'un éclairage homologué selon les prescriptions de la FFF et classé par la Commission compétente :

LONGJUMEAU FC

U18 D3/C	13h30	Accord de la Commission.
----------	-------	--------------------------

EVRY FC

U18 D2/A	au stade Jacques Desrois du Roure (terrain synthétique)	Accord de la Commission.
----------	---	--------------------------

**MONTGERON ES**

U18 D2/A

12h00

Accord de la Commission.**MORANGIS CHILLY FC**

U18 D2/B

12h00

Accord de la Commission.**CHAMPIONNAT CDM****Match n° 56140988 du 4 octobre 2026****BIEVRES AC 5 / SO VERTOIS 5 * D2**

Demande de BIEVRES AC de changement de date via Footclubs pour jouer le 27 septembre 2026. Sans l'accord du club adverse ou sans un courrier de la Mairie de BIEVRES, la Commission maintient la rencontre le 4 octobre 2026.

CHAMPIONNAT U17**500072 – JUVISY ACADEMIE (D1)****Rappel**

Rectificatif au PV du 25 août 2026 suite au désengagement (forfait général) de BRUNOY FC. Retour du Procès-Verbal de la Commission Régionale Jeunes et Seniors en date du 21 avril 2026 ayant dit :

que la Commission Régionale de Discipline du 11 mars 2026 a infligé une suspension de terrain de TROIS (3) MATCHS FERMES à l'équipe 1 U17 de JUVISY ACADEMIE, à compter du 30 mars 2026 ; le terrain de repli devra être un terrain neutre en dehors des villes de JUVISY, DRAVEIL et de VIRY CHATILLON.

que cette équipe n'a purgé aucun match sur cette suspension de terrain et que les 3 matchs de suspension de terrain sont reportés sur la saison 2026/2027.

La Commission demande au club de JUVISY ACADEMIE de lui communiquer le nom du terrain de repli accompagné de l'attestation de mise à disposition du propriétaire des installations, avant le 29 septembre 2026 pour les trois rencontres à domicile, sous peine de match perdu par pénalité (art. 10.5 du RSG du DEF) :

Match n° 56169783 : JUVISY ACADEMIE 1 / MORANGIS CHILLY FC 1 du 4 octobre 2026**Match n° 56169803 : JUVISY ACADEMIE 1 / AIGLE FERTOISE 1 du 22 novembre 2026****Match n° 56169820 : JUVISY ACADEMIE 1 / ARPAJON.EGLY.LA NORVILLE 1 du 13 décembre 2026****+45 ANS****Match n° 79281913 du 20 septembre 2026****VILLEMOISSON FC 4 / PARAY FC 4 * Poule D**

Demande de VILLEMOISSON FC d'inversion de la rencontre via Footclubs.

Accord des deux clubs pour jouer au stade Pierre de Coubertin N°1 à PARAY VIEILLE POSTE (terrain synthétique).

Accord de la Commission.

Le match retour (n° 79281953) se jouera le 21 mars 2027 à VILLEMOISSON.



+55 ANS

Demande de changement de terrain via Footclubs

VERRIERES LE BUISSON 6 / BOUSSY-QUINCY FC 6 * Poule A du 11 octobre 2026

Accord de la Commission pour jouer au stade Robert Desnos N°2 (terrain synthétique).

Demande de changement de date, d'horaire et de terrain via Footclubs avec accord des deux clubs

VILLEMOISSON FC 6 / BONDOUFLE AMC 7 * Poule C du 20 septembre 2026

Accord de la Commission pour jouer le 21 septembre 2026 à 20h30 au stade des Etables (terrain synthétique), sous réserve de l'éclairage.